

Politique d'utilisation des services Aruba

Contexte

Le non-respect de cette PUA entraînera la suspension ou l'interruption immédiate du service conformément aux conditions de fourniture y afférentes. Toutes les demandes concernant le contenu de ce document doivent être adressées en ouvrant un ticket à partir de <https://assistenza.aruba.it/home.aspx>.

Index des articles

Contexte	1
1. Violations.....	1
2. Traitement des rapports d'infraction.....	2
3. Utilisation des ressources du système	2
4. Courriels commerciaux	3
5. Authentification SMTP - Politique	3
6. Relais de messagerie	3
7. Tests de vulnérabilité	3
8. Groupes de discussion, forums de discussion, autres réseaux	4
9. Contenu offensant	4
10. Matériel protégé par le droit d'auteur.....	4
11. Dispositions finales	4
12. ALS	5

1. Violations

Il est interdit d'utiliser le réseau et les services Aruba pour effectuer et/ou promouvoir des comportements contraires à la réglementation, abusifs ou irresponsables, comme par exemple

Ils sont interdits, entre autres :

- l'accès non autorisé aux données, systèmes ou réseaux ou leur utilisation, y compris toute tentative d'examiner ou de tester la vulnérabilité d'un système ou d'un réseau ou d'enfreindre les mesures de sécurité ou d'authentification sans l'autorisation expresse du propriétaire du système ou du réseau ;
- toute utilisation abusive du/des service(s), y compris celles décrites sur la page "[Signaler un abus](#)", directement :
 - 1) la publication et/ou la diffusion de contenus inappropriés ou de nature intimidante, l'utilisation et/ou la diffusion d'informations fausses, trompeuses ou mensongères, y compris par courrier électronique ou dans des groupes de discussion ;
 - 2) la création de campagnes de phishing et/ou de spam ou, plus généralement, de messages non sollicités ;
 - 3) la distribution de logiciels malveillants et/ou de virus ;
 - 4) la violation des ;
 - 5) de commettre et/ou de faciliter une usurpation d'identité ;
 - 6) mener et/ou faciliter des attaques informatiques sur la confidentialité, l'intégrité ou la disponibilité des données ou de l'infrastructure d'Aruba et/ou de tiers ;
 - 7) de violer et/ou de contourner toute réglementation nationale et internationale.
- réaliser ou tenter de réaliser une fraude informatique ;
- la création de situations dangereuses et/ou d'instabilité et/ou d'autres problèmes de nature technique résultant d'activités de programmation et/ou de méthodes d'utilisation ayant un impact sur la qualité du service du client ou d'autres utilisateurs et causant des dommages à ces derniers, à Aruba et/ou à des tiers ;
- collecte ou l'utilisation d'adresses électroniques, de noms ou d'autres identifiants sans le consentement de la personne concernée (par , spamming, phishing, escroqueries sur Internet, vol de mot de passe, spidering) ;
- collecte ou l'utilisation d'informations de tiers sans l'autorisation nécessaire ;

- le traitement de données à caractère personnel de tiers de manière illégale ou tout cas en violation du règlement (UE) 2016/679 et de la loi sur le traitement des données à caractère personnel ;
- l'utilisation du service pour distribuer des logiciels qui collectent frauduleusement des informations sur un utilisateur ou qui transmettent frauduleusement des informations sur l'utilisateur ;
- l'utilisation du service pour la distribution de logiciels dits "adware", sauf si : (i) l'utilisateur consent explicitement au téléchargement et à l'installation du logiciel sur la base d'une notification claire et visible de la nature du logiciel ; (ii) le logiciel est facilement supprimé à l'aide d'outils standard à cet effet, inclus dans les principaux systèmes d'exploitation (tels que, par exemple, "ad/remove" de Microsoft) ;
- l'utilisation des services d'Aruba pour offrir des systèmes de communication anonymes, sans maintien adéquat des identités comme l'exige la législation en vigueur, tels que, à titre d'exemple mais sans s'y limiter, ce que l'on appelle "TOR" ou "anonymizer" ;
- l'accès aux services Aruba à partir de réseaux non fiables tels que, par exemple mais sans s'y limiter, "TOR" ou "anonymizer" ;
- constituant, , promouvant ou faisant référence de quelque manière que ce soit pédophilie, au racisme, au fanatisme, au terrorisme ou à un contenu pornographique qui n'est pas inclus conformément à la réglementation applicable et qui n'est accessible qu'aux personnes majeures.

2. Traitement des rapports d'infraction

Conformément aux dispositions du règlement de la loi sur les services numériques (EU Reg. 2022/2065), tous les utilisateurs auront la possibilité de signaler d'éventuelles violations détectées concernant l'utilisation des services Aruba, par le biais du canal suivant ["Signaler un abus"](#) ou des canaux institutionnels indiqués sur la page ["À propos de nous"](#).

Comment signaler une violation

Tous les utilisateurs peuvent signaler une violation détectée par les services Aruba, en prenant soin d'indiquer les éléments suivants :

- une explication suffisamment motivée des faits pour lesquels ce qui est rapporté est supposé être contraire à la loi ;
- une indication précise 'emplacement électronique exact du contenu signalé, par exemple l'adresse ou les adresses URL exactes ou des informations supplémentaires permettant d'identifier le contenu illégal approprié.
- le type de contenu et le type spécifique de service de stockage d'informations ;
- toutes les informations demandées dans le formulaire spécifique de la page : ["Signaler un abus"](#) ;
- une déclaration par laquelle la personne ou l'entité qui soumet le rapport confirme qu'elle croit de bonne foi à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations et des déclarations qu'il contient.

Gestion des alertes

Pour tous les rapports, une notification sera adressée à l'auteur du rapport et les rapports seront traités rapidement, en informant les parties concernées des décisions prises concernant l'objet du rapport et en effectuant ce qui relève de notre compétence conformément au décret législatif 70/2003.

Possibilité de plainte

Le client propriétaire des services faisant l'objet de la réclamation peut toujours présenter une réclamation selon les procédures indiquées dans les Conditions Générales de Services publiées sur le site web d'Aruba.it ou à travers la [zone d'assistance](#).

3. Utilisation des ressources du système

L'utilisateur ne peut pas utiliser le service d'une manière qui interfère avec le fonctionnement normal des services d'Aruba ni faire un usage inapproprié des ressources du système comme, par exemple, mais sans s'y limiter, utilisation d'un logiciel qui sature la capacité de performance du réseau, du système de disque et du CPU sur une plate-forme partagée (par exemple cloud, hébergement, e-mail, etc.) pendant des périodes prolongées, à l'exception des services offerts par Aruba sous une forme dédiée ou avec une garantie à 100 % (comme par exemple les serveurs dédiés et les clouds privés).

Dans de telles circonstances, Aruba peut demander à rétablir le niveau de normalité si cette utilisation non conforme entre en conflit, à sa seule discrétion, avec l'utilisation des autres utilisateurs.

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser de matériel défectueux ou non homologué selon les normes européennes ou présentant des dysfonctionnements susceptibles de porter atteinte à l'intégrité du réseau et/ou de perturber les services et/ou de créer des risques sécurité physique des personnes.

En effet, Aruba ne fournit aucune garantie quant à la compatibilité des équipements et programmes (matériels et logiciels) utilisés par le client avec service, toutes les vérifications pertinentes étant de la seule responsabilité du client.

En outre, l'utilisateur doit utiliser l'espace web, éventuellement acheté à Aruba, exclusivement pour la publication du site web et non comme un dépôt, c'est-à-dire comme un outil pour le simple stockage de fichiers et/ou de films/vidéos et/ou de leur propre matériel et/ou de matériel qui peut également être téléchargé à partir d'autres sites.

4. Courriel commercial

La diffusion de messages commerciaux est interdite, sauf si l'on peut en apporter la preuve :

- les destinataires ont donné leur consentement préalable, libre et spécifique à la réception d'e-mails au moyen d'une procédure d'opt-in expresse (sauf dans les cas prévus par la loi où un tel consentement n'est pas requis, par exemple en cas de soft spam) ;
- les procédures de collecte du consentement comprennent des moyens appropriés pour garantir que la personne qui donne son consentement est le propriétaire de l'adresse électronique destinataire ;
- la preuve du consentement du destinataire conservée sous une forme qui peut être facilement produite sur demande, et il incombe au destinataire des demandes d'Aruba à cet égard de produire cette preuve dans un délai de 72 heures à compter de la réception de la demande ;
- des procédures sont en place pour permettre au destinataire de retirer son consentement, par exemple, mais pas exclusivement, un lien dans le corps du courriel ou des instructions pour répondre avec le mot "retirer" dans la ligne d'objet, et vous êtes en mesure de donner suite au retrait du consentement dans les 48 heures suivant sa réception, en informant les destinataires que le retrait de leur consentement sera traité dans un délai maximal de 48 heures ;
- une adresse électronique pour les plaintes est toujours mise en évidence sur chaque site web associé au courrier électronique et les messages envoyés à cette adresse font l'objet d'un accusé de réception en temps utile.

Il est interdit de masquer l'expéditeur courrier électronique sous quelque forme que ce soit. L'adresse électronique de l'expéditeur doit figurer dans le corps du message ou dans la ligne "From" du courriel.

Ces dispositions s'appliquent aux messages envoyés via le service ou aux messages envoyés à partir de tout réseau par l'utilisateur ou toute personne agissant en son nom qui font directement ou indirectement référence au destinataire d'un site hébergé via les services.

En outre, il ne sera pas possible d'utiliser un service de courrier électronique "tiers" qui n'applique pas des procédures similaires à tous ses clients. Ces procédures s'appliquent aux listes de distribution créées par des tiers dans la même mesure que si la liste avait été créée par le client.

Aruba se réserve le droit de vérifier et de contrôler respect des dispositions susmentionnées à tout moment, y compris demandant des informations aléatoires par le biais de la méthode opt-in. Aruba peut suspendre la transmission d'e-mails qui enfreignent ces dispositions.

5. Authentification SMTP - Policy

Outre les dispositions ci-dessus, il ne sera pas permis d'envoyer par l'intermédiaire des serveurs SMTP d'Aruba des messages électroniques de contenu similaire à plus de cent cinquante (150) destinataires, à l'exception du service PEC lequel la limite est fixée cinq cents (500) destinataires. Les tentatives de contournement de cette restriction par la création de comptes multiples ou par tout autre moyen seront considérées comme une violation de cette restriction et de cette politique.

Aruba se réserve le droit de suspendre la transmission des messages qui violent ces dispositions. En outre, les services de messagerie peuvent être suspendus ou interrompus si une violation de cette PUA est détectée, conformément aux conditions générales de fourniture.

6. Mail Relay

En général, les transmissions de masse ou les transmissions d'informations commerciales par courrier électronique ne sont pas autorisées pour volume de plus de 8 000 (huit mille) destinataires par jour, avec des seuils de limitation à intervalles croissants. Si vous souhaitez envoyer plus de 8 000 messages par jour, veuillez contacter notre équipe d'assistance pour de plus amples informations.

7. Test des vulnérabilités du site

L'utilisateur ne peut en aucun cas tenter d'examiner, de pénétrer ou de tester la vulnérabilité du système de réseau d'Aruba ou de violer

la sécurité d'Aruba ou ses procédures d'authentification, que ce soit par des techniques passives ou invasives, sans l'autorisation écrite expresse d'Aruba,

Il ne peut pas non plus mener de telles activités par le biais du service fourni par Aruba en ce qui concerne les réseaux et/ou les informations de tiers sans leur consentement explicite.

8. Groupes de discussion, forums de discussion, autres réseaux

Le client reconnaît et accepte que le contenu des messages commerciaux, des messages sur tout tableau d'affichage électronique, des discussions de groupe ou d'autres forums auxquels le client participe, tels que, mais sans s'y limiter, les groupes IRC et USENET, soit soumis au respect des lois et réglementations applicables.

Il doit également respecter les règles de tout autre réseau (réseau ou circuit) auquel il accède ou participe en utilisant les services d'Aruba.

9. Contenu offensant

Il est interdit de publier, de transmettre ou de stocker sur ou via le réseau et l'équipement Aruba tout contenu ou lien vers un contenu qu'Aruba considère raisonnablement comme raisonnable :

- constituant, , promouvant ou faisant référence de quelque manière que ce soit à la pédophilie, au racisme ou à des contenus pornographiques qui ne sont pas inclus conformément à la réglementation applicable et qui ne sont accessibles qu'aux personnes majeures ;
- être excessivement violents, inciter à la violence, contenir des menaces, du harcèlement ou des propos haineux ;
- être déloyales ou trompeuses au regard des lois de protection des consommateurs de toute juridiction, y compris les chaînes de lettres et les systèmes pyramidaux ;
- être diffamatoire ou porter atteinte à la vie privée d'une personne ;
- créer un risque pour la sécurité ou la santé des personnes, un risque pour la sécurité ou la santé publique, compromettre la sécurité nationale ou interférer avec des enquêtes judiciaires ;
- divulguer de manière inappropriée des secrets commerciaux ou d'autres informations confidentielles ou exclusives de tiers ;
- ont pour but d'aider des tiers à contourner les droits d'auteur ;
- enfreindre les droits d'auteur, les marques, les brevets ou d'autres droits de propriété d'autrui ;
- faire référence (ou présenter des liens) à des jeux d'argent et/ou à des casinos en ligne, promouvoir des drogues illégales, violer les lois sur le contrôle des exportations, les jeux d'argent illégaux ou le trafic d'armes illégal ;
- être illégal ou solliciter une conduite illégale en vertu des lois applicables dans la juridiction pertinente du client ou d'Aruba ;
- être autrement nuisibles, frauduleux ou susceptibles d'entraîner des poursuites judiciaires à l'encontre d'Aruba.

Le contenu "publié ou transmis" via le réseau ou l'infrastructure Aruba comprend le contenu Web, le courrier électronique, le chat et tout autre type de publication ou de transmission basé sur Internet.

10. Matériel protégé par les droits d'auteur de

Il est interdit d'utiliser le réseau Aruba pour télécharger, publier, distribuer, copier ou utiliser de quelque manière que ce soit tout texte, musique, logiciel, art, image ou autre œuvre protégée par des droits d'auteur, sauf dans les cas suivants :

- a été expressément autorisée par le détenteur des droits ;
- est autrement autorisée par les lois sur les droits d'auteur en vigueur dans la juridiction concernée.

11. Dispositions final

Le client s'engage à communiquer à Aruba ses données personnelles nécessaires à l'exécution complète et correcte du contrat ; il garantit également, sous sa responsabilité personnelle et exclusive, que lesdites données sont toujours correctes, mises à jour et véridiques et qu'elles permettent d'identifier sa véritable identité.

Le client s'engage à informer Aruba de tout changement dans les données fournies, rapidement et dans tous les cas dans les 15 (quinze) jours au plus tard à compter de l'apparition du changement susmentionné, ainsi qu'à fournir à tout moment, à la demande d'Aruba, une preuve adéquate du changement de données.

son identité, son domicile ou sa résidence et, le cas échéant, sa qualité de représentant légal de la personne morale qui demande ou détient le service.

Dès réception de la communication susmentionnée, Aruba peut demander au client des documents supplémentaires afin de prouver les modifications communiquées. Si le client ne fournit pas à Aruba la communication susmentionnée ou la documentation demandée, ou s'il a fourni à Aruba des données fausses, obsolètes ou incomplètes, ou des données qu'Aruba a des raisons de considérer comme telles, Aruba se réserve le droit de

- a) rejeter la demande du client concernant les transactions à effectuer dans le cadre du service ;
- b) suspendre les services avec effet immédiat, sans préavis et pour une durée indéterminée ;
- c) annuler et/ou interrompre sans préavis toute modification des données associées au service ;
- d) résilier le contrat.

Le client accepte que si les adresses IP publiques attribuées à son compte sont incluses dans une liste noire (base de données d'abus) telle que celle présente sur www.spamhaus.org, il encourt une violation automatique de cette PUA ; par conséquent, Aruba peut prendre toutes les mesures jugées appropriées pour protéger ses IP, y compris la suspension et/ou la résiliation du service, indépendamment du fait que les IP ont été signalées/classées pour une cause imputable au client.

Le client accepte que les données stockées sur un système partagé puissent être mises en quarantaine ou supprimées si lesdites données sont infectées par un virus ou corrompues d'une autre manière, et si elles ont, selon le seul jugement d'Aruba, le potentiel d'infecter ou d'endommager le système ou les données d'autres clients placés sur la même infrastructure.

Le client s'engage à respecter les règles de bonne utilisation des ressources du réseau, communément appelées "Netiquette".

12. ALS

Aucun remboursement prévu dans l'accord de niveau de service d'Aruba, le cas échéant, ne sera accordé pour les interruptions de service résultant d'une violation de cette PUA.